



Droit de prescription d un jugement pour non paiement d un crédit

Par **cienlan**, le **17/12/2013** à **22:39**

en 1995 je me suis porté caution solidaire sur un crédit de véhicule pour une société qui a cesse ses activités en 1997 . J ai été condamne en 1998 a régler ce crédit , et depuis plus de nouvelle Or ce jour une société qui a racheté la créance menace de bloquer mon compte bancaire

Peuvent ils le faire et quels sont mes recours possibles.

Merci

Par **domat**, le **18/12/2013** à **01:31**

bjr,

un jugement était valable 30 ans jusqu'en 2008, depuis sa validité est passé à 10 ans donc le jugement vous condamnant est valable jusqu'en 2018.

cdt